

## A partir de février, les retraites de base vont augmenter de 5,3 %. La hausse doit permettre d'amortir le choc de l'inflation.

Nathalie Silbert et S. P.

Les retraités vont bientôt voir leur pension s'arrondir. Pour tenir compte de la hausse des prix, les retraites du régime de base versées à partir du mois de février vont augmenter de 5,3 %. Une revalorisation qui va s'ajouter à une hausse de 4,9 % des pensions complémentaires pour les anciens salariés du privé.

« L'objectif est de protéger tous les retraités contre l'inflation », avait expliqué le ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, en septembre dernier en annonçant l'indexation. Après avoir anticipé la revalorisation des pensions, en 2022, le gouvernement, s'en est simplement tenu à la règle qui prévoit d'augmenter les retraites de base en début d'année en

fonction de l'inflation. Certains économistes se montrent cependant très réservés sur cette évolution. « C'est une décision politique qui pose la question de l'équité entre les générations et ne fait que creuser les écarts de richesse entre actifs et retraités », déplore l'économiste Maxime Sbaihi.

Déjà en 2019, le gouvernement avait annulé une hausse de la CSG pour certains retraités juste avant les élections européennes. « Cela interroge d'autant plus que les retraités ont le taux d'épargne le plus élevé », note-t-il.

### Double peine pour les actifs

En revanche, « pour les actifs, c'est la double peine : ce sont eux qui vont payer la mesure – via la dette ou leurs cotisations – et leurs salaires augmentent moins vite que les pensions de retraite », poursuit l'auteur du « Grand vieillissement ». Selon les dernières projections de la Banque de France, le salaire moyen par tête progresserait, lui, de 4,1 %

cette année. Déjà en octobre, l'économiste avait estimé avec quatre autres experts dans une tribune publiée dans « Les Echos » qu'un choix « plus juste et courageux » aurait été de désindexer les retraites « pour donner la priorité à la jeunesse, aux salaires et à la valeur travail ». Même si les petites pensions sont en passe d'être augmentées sensiblement, une telle décision aurait très probablement été mal accueillie, notamment après l'adoption au forceps de la réforme des retraites. Reste qu'une sous-indexation n'aurait pas été une nouveauté : en 2019, le gouvernement Philippe en avait acté une.

« Bien sûr qu'il faut aider les petites retraites. Mais revaloriser toutes les retraites est un manque à gagner pour l'investissement dont nous avons besoin, dans nos jeunes, dans nos actifs, dans notre capital humain », a jugé sur X (ex-Twitter) Ludovic Subran, chef économiste d'Allianz.

Sous-indexer les pensions de retraite par rapport à l'inflation

« n'aurait été injustifié ni sur le plan économique ni sur le plan social », juge également François Ecalte, fondateur du site spécialisé dans les finances publiques Fipeco. « En France, les retraités ont un niveau de vie supérieur au reste de la population. Seule l'Italie est dans une situation comparable », argumente-t-il.

### Equation budgétaire

L'indexation des retraites complique un peu plus l'équation de Bercy déjà confronté au ralentissement économique. La revalorisation des pensions va coûter 14 milliards d'euros au régime de base en 2024, souligne François Ecalte. En revanche, « 1 point de sous-indexation sur le régime de base aurait permis de réduire le coût de la mesure de 2,7 milliards d'euros ».

« Ramener le déficit public de 4,9 % du PIB à 4,4 % comme l'espère Bercy va être plus difficile et l'exercice budgétaire 2025 n'en sera que plus compliqué », prévient l'ancien magistrat de la Cour des comptes. ■

